



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---------------------------------------------------	---------------------------------------------------	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale

Cadre juridique

Droit constitutionnel et administratif (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f118.html>)

## Droit constitutionnel et administratif

La Constitution fédérale fixe le cadre légal. Les organes de l'administration sont tenus de respecter l'interdiction de discriminer (art. 8, al. 2, Cst.). Dans le domaine des droits fondamentaux, chaque individu peut directement faire valoir un droit garanti par la Constitution (p. ex. liberté de conscience et de croyance, art. 15 Cst.). Par ailleurs, les rapports entre l'État et les citoyens sont régis par les règles de la bonne foi (art. 5, al. 3, Cst.). Tout comportement discriminatoire injustifié viole ces règles.

Les normes constitutionnelles et les règles de droit administratif régissent en principe uniquement l'activité de l'État, alors que les normes de droit pénal et de droit civil règlent les rapports entre personnes privées.

## Principales normes de droit constitutionnel et administratif

### Constitution fédérale

art. 8, al. 1, Cst. (égalité)

art. 8, al. 2, Cst. (interdiction de discriminer)